

## CONCOURS «WALLONIE EN FLEURS» : LANCEMENT DE L'ÉDITION 2018



**Suite au succès de sa première édition, le concours «Wallonie en Fleurs» 2018 est lancé !**

Créé à destination des **communes et associations locales**, ce concours ambitionne de valoriser ceux et celles qui mettent leur **savoir-faire** au service du **fleurissement des espaces publics**.

Wallonie en Fleurs encourage les initiatives existantes en matière de végétalisation et récompense celles qui participent à l'amélioration de la qualité de vie dans notre région. Ainsi, à l'instar de son homologue français «Villes et Villages fleuris», le concours vise l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement ou la préservation du lien social.

### Déjà 35 villes et villages labellisés

Lors de l'édition 2017, **29 communes et 6 associations** ont ainsi été distinguées pour leurs aménagements floraux et se sont vues attribuer une série de **1, 2 ou 3 «Fleurs»**.

Cette labellisation est désormais visible aux quatre coins de la Wallonie sur des panneaux signalétiques placés à l'entrée des villes et villages lauréats.

Les participants au concours reçoivent également un chèque-cadeau à faire valoir chez un des 23 «Artisans du Végétal» membres du réseau «Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie».

Pour mener à bien cette opération, Wallonie en Fleurs peut compter sur un **jury qualifié** composé de représentants des secteurs horticole, touristique et des espaces verts.

Pour en savoir plus sur le déroulement du concours, les modalités d'inscription ou les critères d'évaluation, rendez-vous sur notre nouveau site:

**[www.wallonieenfleurs.be](http://www.wallonieenfleurs.be)**

Vous y trouverez également les lauréats de l'édition 2017 !

### CONTACT

**Pour toute question ou demande d'informations, prenez contact avec le Pôle wallon de Gestion Différenciée :**

Jean-Nicolas Arnould, chargé de projet, 0483/14 02 62  
Angélique de Waha, chargée de communication, 0486/59 87 10

